

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Pouvoir :

Pour : 9

Contre : 4

Abstention : 2

L'an deux mille vingt-six,

le lundi 11 mai à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPSAC,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la Présidence d'Émeline GIAMBELLUCO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/04/2026

Présents : Émeline GIAMBELLUCO, Charles WACHENHEIM, Sophie LE GAL,
Alain LACAUD, Carine LEBouc, Jean-Louis MERLE, Elodie BOURDOU, Jérôme
FREDON, Christelle CHABROL, Christian PROVILLE, Isabelle LATHIERE, Yannick
LONGERAS, Esther MARIS, Alain DUTHIER, Christelle RAMA

Absents : /

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Sophie LE GAL

2026-027

**Vote sur un projet de travaux uniquement dans la salle de banquet pour le
volet commerce + mise hors d'eau de la partie d'habitation du bar "Le
Champsac"**

Madame le Maire soumet au conseil municipal la possibilité de recentrer le projet de travaux sur
La seule salle de banquet destinée au volet commerce, ainsi que sur la mise hors d'eau de la partie
habitation du bar « Le Champsac ».

Elle précise que la question d'un arrêt complet du projet relatif à cette bâtisse a également été évoquée
au cours des échanges.

Toutefois, une telle décision ne pourra être prise qu'après obtention de l'ensemble des chiffrages
définitifs concernant les travaux envisagés.

Madame le Maire rappelle qu'à ce stade du dossier, les subventions obtenues représentent environ
71 % du montant prévisionnel des travaux relatifs à cette opération, conformément aux éléments
présentés dans le document projeté en séance.

Elle indique également qu'en phase APS (avant-projet sommaire), l'ensemble des coûts n'est pas encore
définitivement arrêté et qu'il conviendra d'attendre la phase PRO, préalable au dépôt du permis de
construire, pour disposer d'une estimation financière plus précise et exhaustive des travaux.

Oui cet exposé, le Conseil municipal, sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
DÉCIDE :

- De poursuivre le projet de maintien du bar-épicerie « Le Champsac », sous réserve des devis
présentés et des montants définitifs des travaux à intervenir ;
- De recentrer, à ce stade, l'opération sur les travaux relatifs à la salle de banquet destinée au
volet commerce ainsi qu'à la mise hors d'eau de la partie habitation ;
- De poursuivre les études et consultations nécessaires afin de disposer d'une estimation
financière définitive avant toute décision complémentaire sur l'avenir global de la bâtisse.

- Valider l'engagement d'un devis relatif à une étude de portance du plancher de la grande salle de la bâtisse ;
- Programmer un échange entre l'ATEC et le cabinet d'architecte CITYZEN afin de réexaminer le détail des travaux envisagés, notamment au regard de la demande tardive concernant l'étude de portance du plancher.

Ainsi dit et délibéré le jour, mois, et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
En Mairie le 20 mai 2026

Certifiée exécutoire le : 20 mai 2026

Publié ou notifié le : 22 mai 2026

Le secrétaire de séance,



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication ou notification.

Le Maire, Émeline GIAMBELLUCO

